

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Shift my Enterprise

—

Programme d'accompagnement à la transition
économique

Dossier de présentation 2024



Une initiative d'Alain Maron, Ministre de la Transition Climatique et de l'Environnement et de Barbara Trachte,
Secrétaire d'Etat à la Transition Economique



INTRODUCTION

1. Les enjeux de la transition économique

Notre développement économique actuel montre ses limites sur le plan environnemental, social et humain. En effet, le modèle de production-consommation, basé sur une logique de type « extraire-produire-consommer-jeter », génère des impacts négatifs sur l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, perte de biodiversité, pollutions diverses, raréfaction de ressources, production de déchets, etc.). Depuis 2023, 6 des 9 limites environnementales planétaires sont dépassées¹, créant une situation critique pour le climat et la biodiversité, tout en alimentant des inégalités sociales (écarts de revenus et de patrimoine, délocalisations liées à la pression sur les coûts de la main d'œuvre, précarisation des conditions de travail, etc.). Ce fonctionnement, basé sur la croissance plutôt que sur le bien-être met également sous pression les ressources humaines, ce qui se traduit par des maladies de longue durée, le burn out, la perte de sens, l'absence d'engagement dans le projet d'entreprise, etc.

La transition économique *vise à faire évoluer le modèle économique* pour y intégrer les enjeux de durabilité et ainsi apporter une solution globale aux limites évoquées ci-dessus. Cette transition passe par la transformation de l'entreprise, d'une part au niveau de sa gestion, son organisation, ses modes décisionnels et du type de management qui y est exercé, et, d'autre part, dans sa stratégie, son modèle d'affaires et sa proposition de valeur. Concrètement, cette transition se traduit donc par une *intention*, mais aussi et surtout par des actions concrètes relatives à tous les enjeux auxquels sont confrontés les entreprises :

- **environnementaux** (E) : en limitant les impacts négatifs (déchets, perte de biodiversité, émissions CO2, pollution des écosystèmes, ...) , voire en régénérant les ressources ;
- **sociaux** (S) : en s'assurant que la valeur produite est largement partagée et profite au plus grand nombre (diversité, santé et bien-être, formation, ...) ;
- **de gouvernance** (G) : en plaçant l'humain au cœur du projet d'entreprise, en favorisant une dynamique participative et/ou en assurant un mode de décision plus démocratique (transparence des décisions/informations, participation, valeurs et éthique, ...).

Dans ce contexte, l'appel à intérêt "Shift my Enterprise", initié par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la stratégie Shifting Economy, s'adresse aux entreprises bruxelloises qui souhaitent être pionnières de la transition économique et renforcer leur impact environnemental et sociétal.

¹ Stockholm Resilience Center, Lucas Chancel (dir.), Thomas Piketty, Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, [Rapport sur les inégalités mondiales 2022](#), Word Inequality Lab, Seuill,. Inami, Ugent, Eurofound

2. Contexte régional : la stratégie Shifting Economy

Pour répondre aux défis de la transition économique, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté en mars 2022 la stratégie [Shifting Economy](#). En déployant cette stratégie, la Région bruxelloise concrétise l'ambition de *“la transformation progressive des activités économiques bruxelloises dans la perspective de contribuer aux défis sociaux et environnementaux locaux et globaux ainsi qu’à la création et au maintien d’emploi de qualité pour les Bruxellois·es”*

Pour accompagner les entreprises dans cette transition, la Région promeut l'exemplarité sociale et environnementale et prépare les entreprises qui devront, à terme, renforcer leur responsabilité sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, en vertu notamment des législations européennes (directive CSRD, CSDD, taxonomie européenne, ...).

Dans cette optique, la Région bruxelloise réoriente l’ensemble des mécanismes de soutien économique (accompagnements, financements, hébergements, commandes publiques, etc.) afin que l’activité économique soit réancrée territorialement, respecte l’environnement et ait une finalité sociétale. Ainsi, dès 2024, les entreprises qui s’inscrivent dans une démarche d'[exemplarité environnementale et/ou sociale](#) bénéficieront d’une majoration dans le cadre des [aides au développement et à la transition économique](#). A l’horizon 2030, seules les entreprises exemplaires pourront encore bénéficier des dispositifs de soutien économique de la Région.

3. « Shift my Enterprise » : une opportunité à saisir !

Les entreprises ont tout à gagner à entreprendre une transition de leur modèle économique : prospérité, résilience et compétitivité. Il est nécessaire d’anticiper la transition économique, vers laquelle toute l’Europe se dirigera tôt ou tard, en décrochant de nouveaux marchés, en répondant à l’évolution de la demande des consommateurs, en anticipant l’évolution des nouvelles contraintes réglementaires, ou encore, en attirant de nouveaux talents.

Néanmoins, bien qu’une majorité des entreprises en Région bruxelloise (72% d’après le [baromètre de la transition économique des entreprises 2023](#)) soit désormais convaincue de la nécessité de faire évoluer son modèle économique, la question reste souvent : **comment et avec quels moyens passer à l’acte ?**

C’est ici que la Région, par cet appel à manifestation d’intérêt, joue son rôle en proposant un accompagnement aux entreprises qui veulent intégrer une trajectoire de transformation de leur offre ou de leur mode opératoire. Cet appel à manifestation d’intérêt est ainsi un tremplin vers l'exemplarité sociale et/ou environnementale. En effet, les micro-entreprises, TPE et PME soutenues par « Shift my Enterprise » pourront ainsi bénéficier d’une [majoration des aides et des primes au développement et à la transition économique](#) à l’issue du trajet d’accompagnement proposé.

Depuis 2020, de nombreuses entreprises ont amorcé leur transition avec le soutien de la Région. Citons notamment : e-farmz, Kazidomi, les Savonneries Bruxelloises, Oxfam, Democo, Décathlon Belgium, B-post, Exki, Krëfel, Valens, TCO services, Sodexo, etc.

En 2024, rejoignez cette communauté d’entreprises pionnières de la transition et bénéficiez de notre offre d’accompagnement !

4. Contenu du document

Le présent document répond aux questions suivantes :

1. Pourquoi initier une transition économique de votre modèle d'affaires ?
 - Les bénéfices d'une transition pour votre entreprise ([page 5](#))
2. Concrètement, que signifie s'engager dans une transition pour votre entreprise ?
 - Des leviers d'action concrets pour devenir une entreprise durable sur le plan environnemental et/ou social ([page 8](#))
3. Que propose la Région aux entreprises dans le cadre de cet appel ?
 - Une aide sur mesure : présentation du parcours d'accompagnement proposé ([page 11](#))
4. Comment participer à ce programme ?
 - Les conditions et modalités de participation ([page 14](#)).

Les bénéfices d'une transition pour votre entreprise

1. Rencontrer une demande croissante en faveur de la durabilité et améliorer votre image auprès des clients et des consommateurs

Intégrer des valeurs et principes de durabilité au cœur de votre projet et du modèle d'affaire de votre entreprise peut vous permettre de vous démarquer face à la concurrence et vous conférer un avantage compétitif :

- **En 2020, 89% des Bruxellois-es** déclarent être largement convaincus-es de l'urgence d'agir pour l'avenir de la planète.²
- **Et en 2021, 59% des entreprises et indépendants-es bruxellois-es** qui déclarent connaître le concept d'économie circulaire, y voient un moyen de maintenir leur clientèle ou d'en acquérir une nouvelle.³
- **En 2021, 69% des entreprises et indépendants-es bruxellois-es**, qui déclarent connaître le concept d'économie circulaire, estiment que l'économie circulaire permet d'améliorer leur l'image.⁴
- Le secteur public accorde également une grande importance aux objectifs de transition. La demande publique en biens et services évolue ces dernières années vers des solutions durables, avec un nombre croissant de marchés publics intégrant des critères sociaux, économiques et environnementaux. Avec **un secteur public représentant 14% du PIB bruxellois en 2022**⁵, être capable de répondre à ces exigences de durabilité offre un avantage important aux entreprises !

2. Anticiper les risques financiers et profiter des opportunités de financement ou de réduction des coûts

S'engager sur la voie de la durabilité implique également de travailler à la **résilience de votre entreprise** et d'anticiper certains risques financiers liés à une gestion non durable des ressources, tels que la raréfaction de certaines matières premières, la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières, etc. Investir dans des pratiques d'éco-gestion peut également contribuer à réduire certains coûts, comme ceux qui sont liés à la consommation d'énergie.

De manière générale, l'**impact monétaire** de l'inaction sera plus important que le coût d'une transition. D'après l'*Institute for Climate Economics* (I4CE), une baisse de -1 à -10% du PIB est à prévoir chaque année si le seuil des +2°C est atteint entre 2050 et 2070. L'institut prévoit également que d'ici 2050, 35% du surcoût des assurances sera lié au changement climatique.

Une étude réalisée par le bureau PWC en 2023 a évalué les **risques financiers** liés à l'impact physique du changement climatique sur un échantillon de 100 entreprises. Cette étude a révélé des risques financiers de 10 % des ventes annuelles en moyenne, et de 4 % de leur valeur marchande. D'autre part, en Belgique, les années 2022 et 2023 ont été marquées par les répercussions des hausses de prix de l'énergie sur l'ensemble des secteurs de l'économie dues à la guerre en Ukraine.⁶

² https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RAP_2020_BarometreComportementsSonecom

³ <https://barometer.shiftingeconomy.brussels/perceptions/>

⁴ <https://barometer.shiftingeconomy.brussels/perceptions/>

⁵ IBSA, 2021

⁶ <https://www.pwc.com/gx/en/services/sustainability/assets/cop27/accelerating-business-action-on-climate-change-adaptation.pdf>

Enfin, il faut souligner également qu'en matière de **financement des entreprises**, tant le secteur privé que public prennent désormais en compte des critères de durabilité (ESG) en vue d'investir dans certains projets ou pour financer les entreprises. La notion de l'exemplarité a ici toute son importance au vu des nouvelles réglementations de la Région-Bruxelloise en matière de subventions.

3. Anticiper les futures législations en lien avec la durabilité

Les législations régionales, fédérales et européennes évoluent également vers davantage de durabilité et vers un **cadre plus contraignant en matière d'impacts environnementaux et sociaux**. A titre d'exemple, l'Union Européenne a adopté une directive relative au reporting d'informations en matière de durabilité par les entreprises européenne (CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive) et publié de nouvelles normes européennes d'informations de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS) qui s'appliqueront progressivement à partir de 2024.

Il est donc dans l'intérêt immédiat des entreprises d'anticiper l'évolution des obligations, voire même de collaborer avec les gouvernements dans la mise en place des nouvelles législations qui s'imposent pour faire face aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources. C'est le cas, par exemple, du Green Deal Logistique, déployé dans le cadre de Shifting Economy, et du plan Good Move.

4. Attirer les talents et promouvoir un emploi de qualité grâce à un positionnement attractif

En 2022, 65% des employeurs-ses belges peinaient à attirer du personnel, ce qui fait de la Belgique le pays européen le plus concerné par la guerre des talents.⁷

Dans cette compétition pour attirer des talents dans votre entreprise, **offrir un projet porteur de sens est devenu un atout-clé**. A la suite de la période du covid, le phénomène de la « Great Resignation » a pu être observé un peu partout en Europe. En 2022, une étude d'Acerta⁸ a démontré qu'un jeune travailleur belge sur deux envisage de quitter son poste pour un emploi dans un autre secteur, où il pourrait trouver à la fois plus de sens et plus d'équilibre.

Initier un projet de transition au sein de votre entreprise constitue également un moyen efficace pour **améliorer la cohésion, le sentiment de solidarité et l'engagement de vos équipes**. Travailler à un projet commun, dont les impacts dépassent largement le cadre et l'échelle de l'entreprise, offre une excellente opportunité de sortir d'un mode de fonctionnement en silo, de créer des liens entre différents postes ou départements, voire de créer des partenariats avec d'autres entreprises engagées dans un projet de transition.

5. Innover et accéder à de nouveaux marchés et opportunités commerciales

Le paysage commercial bruxellois est en constante mutation. La demande en produits et services durables se voit croître en parallèle. Cette évolution vous offre un **accès à de nouveaux marchés** et à des nouvelles opportunités commerciales. Les consommateurs-rices développent une conscience plus aigüe de leur empreinte écologique et cherchent des solutions durables qui

⁷<https://www.lalibre.be/economie/emploi/2022/08/25/la-belgique-est-le-pays-europeen-le-plus-touche-par-la-guerre-des-talents-TM3737I625C5XMST3ORSZSQF74/>

⁸<https://www.acerta.be/fr/insights/dans-la-presse/un-travailleur-de-la-vingtaine-sur-deux-envisage-un-emploi-dans-un-autre-secteur>

répondent à leurs besoins. Votre entreprise peut se positionner sur ces nouveaux marchés et fidéliser une **clientèle soucieuse de l'environnement et de l'impact social de sa consommation**. Il en va de même pour vos fournisseurs et vos partenaires B2B, car de nombreuses entreprises évoluent vers plus de durabilité et préfèrent s'associer avec des sociétés partageant leurs valeurs.

Initier une transition permet non seulement d'acquérir de nouveaux marchés, mais également de se positionner comme un leader dans son secteur, renforcer sa réputation et sa compétitivité en se démarquant de la concurrence grâce à des produits et services qui répondent aux besoins d'une clientèle de plus en plus regardante sur des critères de durabilité. Ici aussi, la notion d'exemplarité prend tout son sens, avec l'idée de promouvoir une économie durable et responsable au sein des entreprises de la Région.

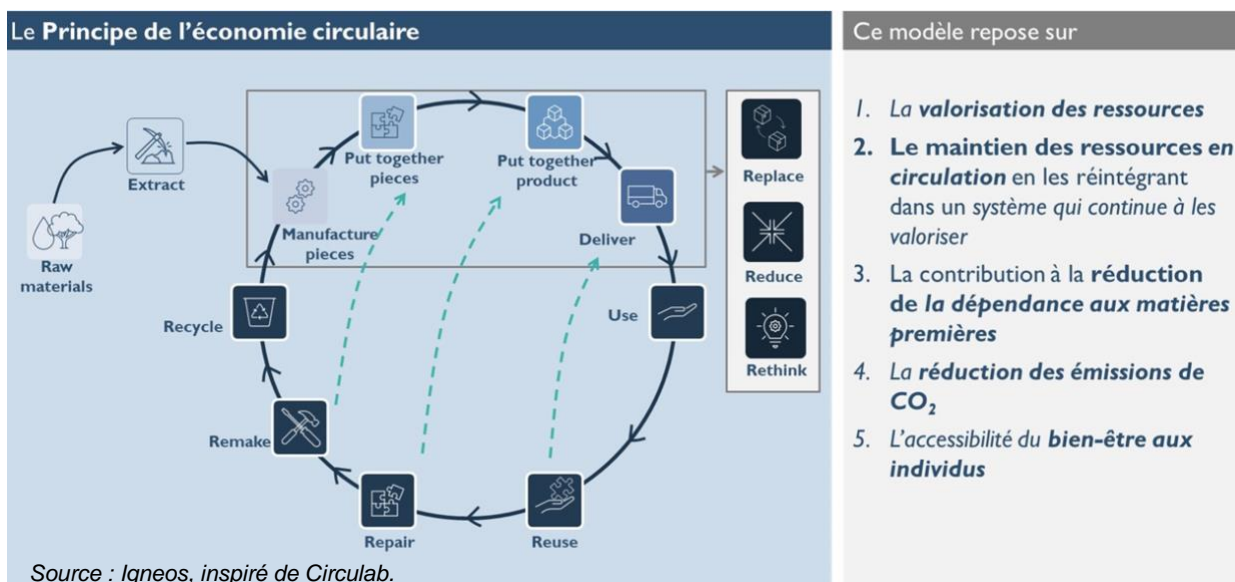
Quels leviers d'action pour s'engager dans une transition ?

En pratique, la transition économique de votre entreprise vers un business modèle durable peut s'opérer à trois niveaux d'action, de manière simultanée ou non :

1. **environnemental (E)** : changer votre modèle économique vers un modèle circulaire en limitant les impacts négatifs, voire en régénérant les ressources ;
2. **social (S)** : améliorer votre impact social en vous assurant que la valeur produite est largement partagée et profite au plus grand nombre ;
3. **gouvernance (G)** : mettre en place une gouvernance plus inclusive en plaçant l'humain au cœur du projet de votre entreprise, en favorisant une dynamique participative et/ou en assurant un mode de décision plus démocratique.

1. Le changement de votre modèle économique vers un modèle circulaire

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, [le principe de l'économie circulaire](#) repose sur la réduction de l'utilisation des ressources et leur (re)valorisation, tout en prolongeant l'usage des produits le plus longtemps possible. De cette façon, le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets. En pratique, cela implique de réduire les déchets au minimum. Lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues aussi longtemps que possible dans le cycle économique grâce au recyclage. Elles pourront ainsi être réutilisées encore et encore pour recréer de la valeur.



Comment agir ?

1. Recourir aux circuits courts et à un approvisionnement en ressources renouvelables, recyclées ou biodégradables ;
2. Recourir à l'innovation & l'éco-conception ;
3. Allonger la durée d'usage des produits (réemploi, récupération, échange et/ou don)
4. Valoriser des déchets issus de l'activité économique ;
5. Mutualiser des outils et ressources avec d'autres entreprises ;
6. Échanger des flux de matière ou d'énergie avec d'autres entreprises ;
7. Substituer la vente d'un bien par la vente d'un service remplissant les mêmes fonctions que le bien (exemple de l'économie de la fonctionnalité) ;
8. Etc.

2. L'amélioration de votre impact social

La sphère sociale constitue l'une des trois dimensions de la durabilité. Elle se veut la plus inclusive possible, en vue de satisfaire les **besoins des populations et réduire les inégalités sociales**. En investissant dans un objectif social, vous contribuez à améliorer les conditions de vie des populations locales et à promouvoir une société plus inclusive et équitable. Par ailleurs, un des principes de **l'entrepreneuriat social** repose sur l'amélioration des conditions de travail au sein de l'entreprise et auprès des parties prenantes (fournisseurs, bénéficiaires, actionnaires, ...). Promouvoir un environnement de travail sain et inclusif bénéficie au bien-être de vos employés-es et des autres parties prenantes, et favorise un climat de confiance et de collaboration au sein de votre entreprise.

Comment agir ?

1. Créer et maintenir des emplois non délocalisables en recourant à des contrats de travail non précaires ;
2. Maintenir et développer de l'emploi de qualité pour un public infra-qualifié et/ou en réinsertion socio-professionnelle ;
3. Valoriser des partenariats avec des acteurs sociaux locaux ;
4. Intégrer de clauses sociales dans les achats ;
5. Développer une politique d'inclusion et de diversité au sein de l'entreprise (handicap ; genre ; orientation sexuelle ; origine sociale ou culturelle ; etc.)
6. Permettre des opportunités de formations internes et externes ;
7. Rendre ses produits et services accessibles à un plus grand nombre et pour les plus précaires (prix différenciés selon le revenu, location, don...) ;
8. Avoir un ancrage local fort sur l'échelle d'un quartier ou d'une commune ;
9. Redistribuer les profits en faveur interne et à tous les échelons de l'entreprise ;
10. Partager l'expertise développée au sein de l'entreprise au profit d'organisations non lucratives ;

3. La mise en place d'une gouvernance démocratique au sein de votre entreprise

L'amélioration du modèle de gouvernance et de la prise de décision au sein de votre entreprise se caractérise par une participation active et équitable des parties prenantes, en ce compris les employé-es, dans les processus décisionnels. Dans les principes de la gouvernance démocratique on retrouve notamment : la coopération, la souveraineté individuelle, le partage de pouvoir, le self-management, ainsi que des rôles et des responsabilités bien définis.

Comment agir ?

1. Mettre en place une dynamique participative au sein de l'entreprise, impliquant différentes parties prenantes dans la gouvernance de l'entreprise ;
2. Mettre en place un processus de décision non basé sur la propriété du capital mais sur un modèle coopératif (une personne = une voix) (à clarifier) ;
3. Développer un degré élevé d'autonomie du personnel au sein de l'entreprise ;
4. Assurer la transparence des processus internes de décisions et un partage d'information suffisamment complet avec toutes les parties prenantes ;
5. Engager des dialogues ouverts avec vos parties prenantes pour comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et intégrer ces retours à votre stratégie et prise de décision ;
6. Mettre en place un plan de communication interne et externe ;
7. Etc.

Shift my Entreprise : une aide sur mesure pour vous accompagner dans votre parcours de transition

L'appel à intérêt vise à stimuler les entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale, à les inciter à adopter un nouveau modèle économique qui intègre les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, tout en assurant une pérennité et une viabilité financière et en garantissant le bien-être du personnel. Concrètement, ceci se traduit par un programme d'accompagnement dont l'enjeu est double :

- Accompagner votre entreprise à identifier les leviers d'action pour transformer son modèle économique en intégrant des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance
- Orienter l'accès de votre entreprise aux différents dispositifs de soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, qu'ils soient techniques ou financiers

1. Intégrer le programme « Shift my Entreprise », un réel tremplin pour votre entreprise :

Les avantages du programme

1

Un accompagnement approfondi et de qualité par des experts à hauteur max de **20 j/h** (équivalent subside à hauteur de 16.000 Euros)

2

Une mise en réseau et un accès facilité aux dispositifs d'aides régionales

3

Une mise à l'honneur de votre projet

4

Des conditions avantageuses pour s'implanter dans les locaux de Greenbizz.brussels, l'incubateur régional pour les projets durables.

5

Des primes et des aides au développement économique plus élevées en tant qu'entreprise "exemplaire"

Concrètement, ce parcours d'accompagnement vous propose de :

- Co-réaliser de manière participative avec l'équipe de votre entreprise un diagnostic et plan d'action (état des lieux, élaboration d'un plan d'actions pluriannuel, méthode de suivi-évaluation)
- Accompagner la mise en œuvre de ce plan d'action

2. Le programme « Shift my Entreprise » : un trajet progressif vers l'exemplarité sociale et/ou environnementale :

Dans le cadre de "Shift my Entreprise", votre entreprise bénéficiera d'un accompagnement sur-mesure par un coach professionnel, expert des questions de transition économique. L'accompagnement est assuré par une équipe de consultant.e.s mandaté.e.s par [Bruxelles Economie et Emploi](#) et [Bruxelles Environnement](#) en collaboration étroite avec hub.brussels, l'agence d'accompagnement de l'entrepreneuriat en Région bruxelloise.

L'accompagnement s'étale sur une durée de 12 mois. Le jury peut décider d'ajuster la composition et la durée de l'accompagnement s'il le juge nécessaire. L'accompagnement proposé est financé par la Région sur la base du régime "de minimis". L'équivalente subvention brute de cette aide indirecte est estimée à 16.000 €.

Les possibilités/axes d'accompagnement sont les suivants :

- Diagnostic et plan d'actions

Et/ou

- Accompagnement à la mise en œuvre

Nous vous encourageons fortement à combiner ces deux possibilités d'accompagnement afin de bénéficier du trajet d'accompagnement complet (diagnostic, plan d'action et accompagnement à la mise en œuvre). Ce trajet est explicité ci-dessous :

Etape 1 : Elaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions

Cette première étape vise à vous aider à établir un diagnostic. Ce diagnostic permettra de définir la stratégie la plus opportune pour tendre vers une transition du modèle économique de votre entreprise. Il comprend un état des lieux à 360 degrés (modèle économique, ambitions et ressources à disposition, enjeux à moyen et long terme, etc.) et un plan d'action précisant les conditions et opportunités pour amener votre entreprise à une véritable transition économique.

A l'issue de cette première étape, vous disposerez d'une vue à court, moyen et long terme sur les actions à entreprendre pour inscrire votre entreprise dans une démarche de transition environnementale et/ou sociale.

Ce diagnostic est mené de manière collaborative avec toute l'équipe de l'entreprise. L'implication du/de la dirigeant-e d'entreprise (en cas de micro ou de TEP) ou de vos collaborateurs-rices et des différents niveaux de direction (en cas de PME) en est donc une condition sine qua non.



Cet accompagnement nécessite une mobilisation importante du/des dirigeants-es d'entreprise : a minima 5 jours d'accompagnement par la personne en charge de l'expertise ainsi que tout le travail interne en découlant sont à intégrer dans la mobilisation des ressources humaines de l'entreprise.

Etape 2 : Validation intermédiaire du trajet (1 mois)

12

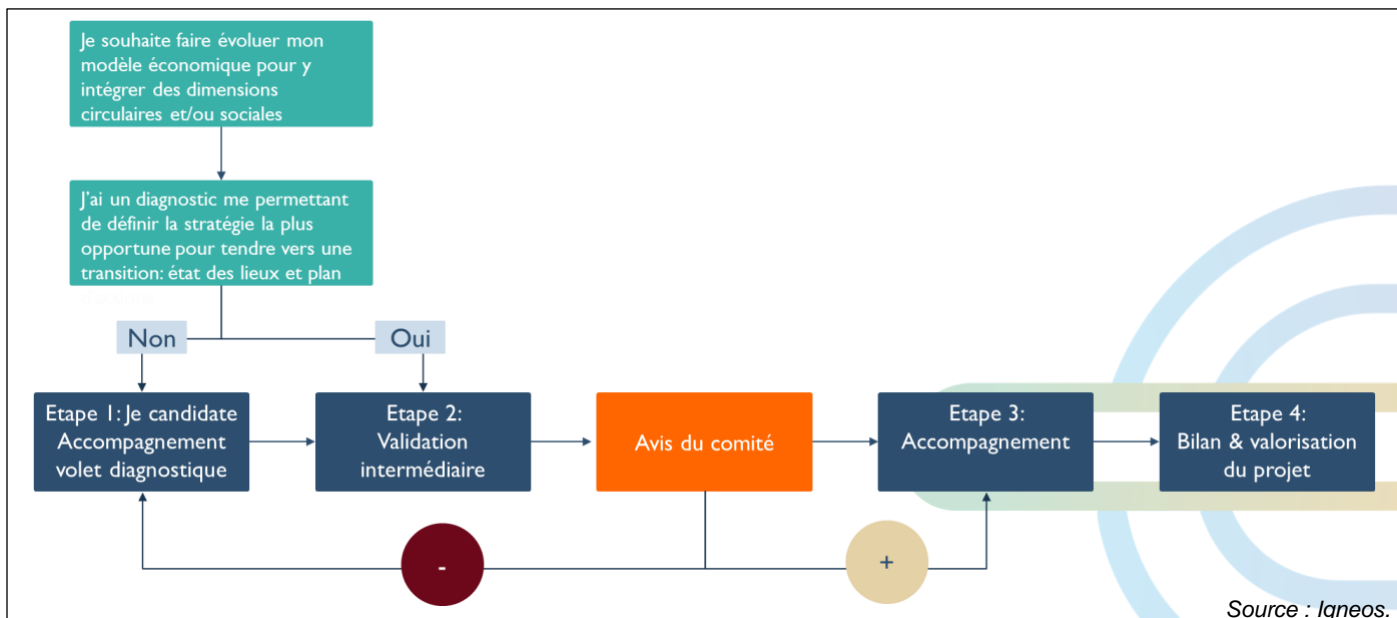
A la suite de l'étape 1, la feuille de route présentée à l'issue du diagnostic fera l'objet d'une validation par la Région, par un comité ad hoc. La phase de validation dure maximum un mois. Les entreprises concernées par cette étape et qui s'engagent à mettre en œuvre le plan d'action sont dès lors considérées par la Région comme « exemplaires » et pourront bénéficier de [primes et d'aides plus élevées \(majoration\) au développement économique](#).

Etape 3 : Mise en œuvre du plan d'actions

L'accompagnement se poursuit durant l'étape 3, pour faciliter la mise en œuvre du plan d'actions. Cet accompagnement sur-mesure peut être de nature méthodologique autant que technique. Il peut ainsi prendre la forme d'un partage d'expertise, d'une formation et/ou d'un accompagnement intensif pour certaines étapes particulières de la mise en œuvre du projet. En résumé, il sera adapté en fonction de la nature et de l'intensité des besoins identifiés avec vous, pour votre entreprise.

Etape 4 : Bilan et valorisation du projet

Lors de cette dernière étape, vous serez amené.e.s à faire le bilan de votre trajet de transition et invité.e.s à partager votre expérience. Les résultats seront valorisés par la Région et pourront faire l'objet de communications lors de colloques ou de fiches de valorisation de bonnes pratiques, tant aux niveaux régionaux que fédéral.



Intéressé·e ? Rejoignez la communauté des entreprises déjà soutenues dans leur transition !

Qui peut participer ?

Le dispositif Shift my Enterprise cible des micro, petites et moyennes entreprises (quel que soit leur statut : SRL, SC, ASBL, indépendant.e, etc.), dont le siège d'exploitation est situé en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont prêtes à mobiliser des ressources humaines en interne.

Les commerces ne sont pas concernés par cet appel à intérêt, étant donné qu'une offre d'accompagnement spécifique leur sera proposée pour tendre vers l'exemplarité (pour plus d'informations, contacter retail@hub.brussels.)

Sous quelles conditions ?

- répondre à la définition européenne de petites et moyennes entreprises, à savoir un effectif inférieur à 250 personnes et un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un bilan total inférieur à 43 M€ ;
- avoir plus de trois ans d'existence avec deux exercices comptables clôturés ;
- être en mesure de démontrer une situation financière saine ;
- être éligible au régime d'aide de minimis (le cumul d'aides publiques ne peut excéder le plafond de 300 000 EUR par entreprise consolidée sur une période de 3 années glissantes).
- Ne pas être une entreprise publique⁹

Quels sont les critères de sélection ?

Les entreprises les plus motivées, et celles dont la transition des activités aura à priori le plus d'effets positifs pour la société, seront privilégiées. Un comité d'avis départagera les organisations candidates selon les critères suivants :

1. Les **enjeux et l'opportunité** d'une transition économique pour votre entreprise
2. La **motivation et le degré d'engagement** au sein de l'équipe opérationnelle et de la direction de l'organisation candidate
3. Le potentiel **impact et la valeur ajoutée** pour la région bruxelloise

Quel est le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt ?

Cet appel à manifestation d'intérêt consiste en un processus de sélection continu avec 3 différentes périodes pour pouvoir candidater qui s'étaleront jusqu'à la fin de l'année 2024 :

- 1^{ère} période de candidature : jusqu'au 15 juillet
- 2^{ème} période de candidature : jusqu'au 15 octobre
- 3^{ème} période de candidature : jusqu'au 15 décembre

Vous recevez une réponse au plus tard 2 mois après le dépôt de votre candidature, à l'exception de la 1^{ère} période de candidature pour laquelle vous aurez un retour au plus tard pour le 15

⁹ Une entreprise publique est "toute entreprise sur laquelle les pouvoirs publics peuvent exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui la régissent". Définition de la Commission européenne dans la directive 80/723 du 25 juin 1980 relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques

septembre. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Une fois le quota d'entreprises sélectionnées atteint, l'appel à manifestation d'intérêt sera clôturé.

Comment participer ?

La soumission des candidatures se fait via un formulaire électronique sur la plateforme de candidature en ligne : <https://www.shiftmyentreprise.brussels/aap>.

Le dossier de candidature comprendra un descriptif détaillé du projet de développement de l'entreprise, de sa situation économique et financière, des éléments relatifs à son engagement dans une démarche de transition écologique et/ou sociale ainsi que tous les éléments permettant de juger de sa motivation et de sa disponibilité pour la mise en œuvre de son projet.

En outre, les pièces jointes suivantes doivent être ajoutées au dossier :

- une déclaration sur l'honneur ;
- une attestation bancaire ;
- une lettre d'intention signée par une personne légalement autorisée à engager l'entreprise (pour être considéré, le dossier doit être validé par les personnes représentant la direction de l'entreprise ou le conseil d'administration).

Besoin d'aide avant de candidater ?

Vous avez des questions sur le processus de candidature ou sur la nature du soutien proposé ? Vous souhaitez évaluer les enjeux de la transition écologique et économique sur votre projet d'entreprise ? Vous vous questionnez sur l'intérêt d'introduire une candidature ?

Gagnez du temps en nous contactant directement via l'adresse mail suivante : shiftmyentreprise@igneos.eu

Après un premier contact, un pré-diagnostic de votre projet d'entreprise permettra d'identifier les enjeux, les obstacles et les opportunités de modèles d'affaires plus durables.

Venez-nous rencontrer !

Un évènement est organisé le lundi 27 mai 2024 ou nous vous présentons cette nouvelle offre d'accompagnement et seront disponibles pour répondre à vos éventuelles questions.

Nous serions heureux de vous y rencontrer !

RDV au 32° étage de l'iris Tower, place Saint-Lazare 2,1035 Bruxelles.

Inscription obligatoire en suivant ce lien : <https://shiftingeconomy.brussels/participez-a-la-soiree-de-lancement-shift-my-entreprise-et-entrez-en-transition/>

Quels sont les critères de sélection ?

Les entreprises les plus motivées, et celles dont la transition des activités aura à priori le plus d'effets positifs pour la société, seront privilégiées. Un comité d'avis départagera les organisations candidates selon les critères suivants :

1. Les **enjeux et l'opportunité** d'une transition économique pour votre entreprise
2. La **motivation et le degré d'engagement** au sein de l'équipe opérationnelle et de la direction de l'organisation candidate
3. Le potentiel **impact et la valeur ajoutée** pour la région bruxelloise